

Compte rendu de la séance du samedi 16 février 2013

Présents : VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, PAPAIX Martine, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, BONNET Marie-Anne, AMIEL Marie-Cécile.

Absents excusés : SOUQUET Pierre, PAPAIX Yvan représenté par GALIN Marcel, MAURETTE Jean-François.

Secrétaire de séance : ROGALLE Bernadette.

Ordre du jour:

- 1/ Adoption du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.
- 2/ Orientations budgétaires 2013.
- 3/ Bail entre la commune d'Aulus-Les-Bains et la Communauté de Communes pour l'exploitation du centre thermal et pour la mise à disposition de la salle de la Maison du Temps Libre.
- 4/ Maintien de la boutique SNCF à Saint-Girons.
- 5/ Cabane pastorale de Laquet : subvention au groupement pastoral de Coumebière.
- 6/ Convention de mise à disposition des terres en vue de l'exploitation du centre équestre.
- 7/ Création d'un poste permanent à temps non complet d'un agent administratif pour la tenue de l'Agence Postale Communale.
- 8/ Questions diverses.

1/ Adoption du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Orientations budgétaires 2013.

Monsieur le maire présente les orientations budgétaires pour l'année 2013 :

Impôts : pas d'augmentation de la part communale.

Projets d'investissements :

- Effacement des lignes électriques au niveau des thermes et du chemin de Cameza.
- Poursuite du projet : résorption des points noirs paysagers.
- Mur de soutènement à renforcer pour endiguer le GARBET aux moulasses.
- Aménagement de places de parking.
- Finalisation des travaux de l'ancienne école et aménagements futurs.
- Musée de plein air : textes des panneaux à finaliser.
- Médiathèque d'Aulus : remplacement de 3 ordinateurs et une acquisition (commande groupée prévue avec la Communauté de Communes).

3/ Bail entre la commune d'Aulus-Les-Bains et la Communauté de Communes pour l'exploitation du centre thermal et pour la mise à disposition de la salle de la Maison du Temps Libre.

Monsieur le maire :

Informe le conseil municipal d'une rencontre qui a eu lieu le 29 janvier 2013 entre les responsables du centre thermal Monsieur Sanfilippo et Monsieur Banquet, Monsieur Caillard du cabinet « Cathar'acte », Martine Papaix Adjointe et lui-même, afin de préparer la convention, sous forme de bail emphytéotique de 32 ans (2013/2045), devant lier la commune d'Aulus-Les-Bains et la

Communauté de Communes du Canton d'Oust, concernant l'exploitation du centre thermal et de la « Maison du Temps Libre ».

Cette dernière étant affectée à l'extension du centre thermal et à la création de l'accueil d'une station de « trail » (courses et randonnées sportives en montagne).

Il a été convenu de proposer ce qui suit au conseil municipal d'Aulus et à la communauté de communes du Canton d'Oust :

Compte tenu du fait que les futurs sondages pour détecter de nouvelles ressources en eau thermale auront lieu à l'inter-saison 2013/2014, il est prématuré à ce jour de savoir l'emplacement exact de l'emprise de la station de captage. En conséquence il est proposé d'attendre de connaître les résultats de cette prospection pour finaliser la convention/bail de 32 ans incluant l'emprise du captage et du passage des canalisations, l'espace thermal et l'ex « Maison du Temps Libre ».

En l'attente de cette convention, la commune d'Aulus-Les-Bains autorise la Communauté de Communes du Canton d'Oust à procéder aux travaux de sondage qui auront lieu dans le parc thermal à l'inter-saison 2013/2014, en vue d'améliorer la ressource en eau thermale ainsi que ceux relatifs à l'aménagement de la salle de la Maison du Temps Libre comme base de trail d'une part et d'autre part comme salle de cardio-training et salle de cabines d'esthétique.

La communauté de commune du Canton d'Oust assurant la maîtrise d'ouvrage.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** ces propositions.

Vote à l'unanimité des membres présents.

4/ Maintien de la boutique SNCF à Saint-Girons.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents se prononce pour le maintien de la boutique SNCF à Saint-Girons avec du personnel SNCF.

Cette présence est une nécessité pour le service public SNCF ainsi que pour les désertes locales.

Vote à l'unanimité des membres présents.

5/ Cabane pastorale de Laquet : subvention au groupement pastoral de Coumebière.

Monsieur le maire précise que cette cabane est bâtie sur la commune d'Aulus sur une parcelle du domaine privée de la commune d'Ercé. Un emprunt a été contracté pour une durée de 20 ans par la commune d'Ercé. La commune d'Ercé prend à sa charge 1500 € d'annuité d'emprunt annuelle et le groupement pastoral de Coumebière 1500 €. La commune d'Aulus s'engage à subventionner le groupement pastoral de Coumebière à hauteur de 1 000 € par an pendant la durée de l'emprunt. Au terme de l'emprunt la cabane sera la propriété de la commune d'Ercé, au vue de la somme versée par la commune d'Aulus, cette dernière sollicitera à la commune d'Ercé un droit d'accès à la cabane.

6/ Convention de mise à disposition des terres en vue de l'exploitation du centre équestre.

La commune d'Aulus-Les-Bains met tout en œuvre pour le maintien de centre équestre et pour l'installation de Véronique SALVINIEN en tant qu'agricultrice exploitante. L'achat du centre équestre par la commune se poursuit, un sous seing privé est signé avec monsieur BLAZY. Durant cette phase, les conditions d'utilisation du centre équestre doivent être précisées.

7/ Création d'un poste permanent à temps non complet d'un agent administratif pour la tenue de l'Agence Postale Communale.

Monsieur le Maire **rappelle** la nécessité de créer un poste d'agent administratif pour la tenue de l'agence postale communale.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ce poste de travail a pour mission d'effectuer la tenue de l'agence postale communale.

Le maire **propose** à l'assemblée d'adopter la création d'un emploi permanent d'agent administratif à temps partiel à raison de 15 heures hebdomadaires soit 3 heures par jour du lundi au vendredi.

Où cet exposé, après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de créer le poste permanent d'agent administratif à temps non complet pour 15 h hebdomadaires qui prendra effet à compter du 2 mai 2013 conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emploi des agents de la fonction publique territoriale.
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager les démarches utiles à la création de ce poste et au recrutement.
- **Précise** :
 - que cet emploi pourra être pourvu par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'un an renouvelable dans la limite d'une durée totale de 6 ans.
 - que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 288 et indice majoré 309.

Vote à l'unanimité des membres présents.

8/ Questions diverses.

1/Déneigement.

D'importantes chutes de neige ont entraîné des désagréments pour les habitants du village : murailles de neige dans les ruelles, poubelles inaccessibles, chutes de neige des toits sur la voie publique.

Des dispositions seront prises pour stocker la neige et l'enlever des ruelles.

Pour des raisons de sécurité, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un courrier sera adressé aux propriétaires des maisons afin qu'ils installent des arrêts de neige sur les toitures non encore équipées.

VEYSSIERE Michel	SOUQUET Pierre Absent
GALIN Marcel	PAPAIX Martine
GRANIER Lucien	ROGALLE Bernadette
BONNET Marie-Anne	AMIEL Marie-Cécile
PAPAIX Yvan Procuration à Marcel GALIN	MAURETTE Jean-François Absent

Compte-rendu affiché le 7 mars 2013 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.